

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 SEPTEMBRE 2023**

Délibération n° 2023-06-66

Date de la convocation : 26 août 2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de procurations : 5

Votes : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le premier septembre deux-mil-vingt-trois à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, ROCHETTE Yvette, THOUMY Denis, DUCHAMP Françoise, SANTIAGO François, MERLE Evelyne, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, BASTY Cécile, CROZET Hélène, EBOLI Laure, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan.

Procurations : ROCHETIN Pascale procuration à MANDON Geneviève
TEYSSIER Michel procuration à THOUMY Denis
CHAVANA Jean-Luc procuration à BASTY Jean-Pierre
ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène
LARGERON Olivier procuration à SEUX Christian

Absents excusés : MASSARDIER Alexandre

Secrétaire : FAURE Pascal

OBJET : **DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le projet de décision modificative n° 1 aux budgets annexes EAU et ASSAINISSEMENT 2023.

Section	Sens	Chap.	Article	Crédits supplémentaires à voter	
				Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Dépenses	67	673 – Titres annulés sur ex antérieurs		-500 €
Fonctionnement	Dépenses	67	678 – Créances prescrites		+ 500 €
			TOTAUX	+ 0 €	+ 0 €

Section	Sens	Chap.	Article	Crédits supplémentaires à voter	
				Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Dépenses	011	6068 – Autres matières et fournitures		- 1 000 €
Fonctionnement	Dépenses	65	6541 – Créances admises en non-valeur		+ 500 €
Fonctionnement	Dépenses	67	6542 - Créances éteintes		+ 500 €
Fonctionnement	Dépenses	67	673 – Titres annulés sur ex antérieurs		-500 €
Fonctionnement	Dépenses	67	678 – Créances prescrites		+ 500 €
			TOTAUX	+ 0 €	+ 0 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20230901-2023-06-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/09/2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE cette proposition de décision modificative n°1 sur les budgets annexes EAU et ASSAINISSEMENT 2023 de la commune.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.
COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT GENEST MALIFAUX, le 2 septembre 2023.

Le Maire
Vincent DUCREUX

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Vincent DUCREUX', written over a circular official seal. The seal is embossed and contains the text 'MAIRIE SAINT GENEST MALIFAUX' around the perimeter and the number '42600' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a castle tower.